

Convention territoriale 2007-2013 du Pays de Saint-Brieuc

Liste des pièces constitutives d'une demande de subvention :

➤ Note de synthèse :

- sollicitant l'aide de la convention territoriale du Pays de Saint-Brieuc (FNADT) ;
- présentant le porteur de projet : nom, forme juridique, adresse, activité, n° SIRET, effectifs salariés, nom et coordonnées du représentant légal et du responsable technique ;
- présentant le projet : intitulé, objectifs, contenu détaillé, lieu de réalisation, commencement et durée d'exécution, régime TVA, coût du projet, aides publiques sollicitées ;
- certifiant l'exactitude des renseignements et des documents constitutifs du dossier ;
- attestant sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme ;
- attestant avoir demandé les autres aides publiques sollicitées.

Cette note de synthèse comporte la date, le cachet du porteur de projet, le nom et la signature du représentant légal.

➤ Renseignements et documents complémentaires :

○ Concernant le porteur de projet :

- Preuve de l'existence légale : extrait K bis, inscription au registre ou répertoire concerné
- Décision de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel détaillé
- Relevé d'identité bancaire
- Pour toute subvention supérieure à 23 000 € :
 - Statuts
 - Derniers bilan et compte de résultats
 - Rapport éventuel du commissaire aux comptes

○ Concernant le projet :

- Calendrier prévisionnel détaillé
- Plan de financement prévisionnel détaillé
- Justificatif de dépenses détaillé
- Copie des décisions d'aides publiques déjà obtenues
- Pour les travaux,
 - Documents précisant la situation juridique des terrains concernés
 - Plan de situation, plan cadastral et plan de masse
 - Autorisations préalables requises par la réglementation

Vous pouvez pour plus de précisions, vous reporter à l'arrêté du 5 juin 2003 qui fixe pour l'Etat, les éléments constitutifs d'un dossier de demande de subvention relatif à un projet d'investissement.

○ Concernant les économies d'énergie :

- Fiche standardisée présentant les principaux résultats relatifs au respect de la réglementation thermique
- Etudes énergétiques éventuelles
- Note synthétique décrivant à minima les caractéristiques techniques des parois opaques et vitrées, des équipements de production et d'émission de chauffage et d'eau chaude, ainsi que ceux de ventilation)

Modalités de dépôt d'une demande de subvention :

La demande de subvention doit impérativement être adressée :

- avant l'engagement du projet (ordre de service pour les travaux ou signature du marché pour les études)
- en trois exemplaires
- à l'attention du Président du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc